

Juin
2022

J'Angevoix



p.4 Rapport du maire

p.5 Utilisation de l'eau

p.7 Fête nationale



Votre conseil municipal



M. Denis Paquin

Maire

dpaquin@sainte-anjele-de-monnoir.ca



M. Michel Vézina

Conseiller au poste #1
mvezina@sainte-anjele-de-monnoir.ca



Mme Isabelle Sévigny

Conseillère au poste #2
isevigny@sainte-anjele-de-monnoir.ca



Mme Johanne Lacourse

Conseillère au poste #3
jlacourse@sainte-anjele-de-monnoir.ca



M. Marcel Boulay

Conseiller au poste #4
mboulay@sainte-anjele-de-monnoir.ca



Mme Lise Dufour

Conseillère au poste #5
ldufour@sainte-anjele-de-monnoir.ca



M. Nicolas Beaulne

Conseiller au poste #6
nbeaulne@sainte-anjele-de-monnoir.ca

Les prochaines séances
du conseil municipal :

- **Lundi 11 juillet 2022**
- **Lundi 15 août 2022**



Les employés municipaux

Pierrette Gendron

Directrice générale
pgendron@sainte-anjele-de-monnoir.ca

Véronique Paré

Adjointe administratrice (*par interim*)
info@sainte-anjele-de-monnoir.ca

Catherine L'Homme

Coordonnatrice aux loisirs
et aux communications
loisirs@sainte-anjele-de-monnoir.ca

Scholastique Amoussou

Responsable du traitement des
eaux et environnement
samoussou@sainte-anjele-de-monnoir.ca

Nancy Leblanc

Responsable des finances
nleblanc@sainte-anjele-de-monnoir.ca

Jannick Grégoire

Responsable de l'urbanisme
jgregoire@sainte-anjele-de-monnoir.ca

Gabriel Marquis

Responsable des services
techniques et employé des
travaux publics
travauxpublics@sainte-anjele-de-monnoir.ca

Christophe Pernet

Employé des travaux publics
travauxpublics@sainte-anjele-de-monnoir.ca



Bibliothèque Municipale
Françoise Guertin Lachance

7, chemin du Vide, Sainte-Angèle-de-Monnoir
450 460-7838, poste 229

www.sainte-anjele-de-monnoir.ca/bibliotheque

Lundi
Mardi et mercredi
Samedi

15 h 30 à 17 h
19 h à 21 h
10 h à 12 h

Centre communautaire Charles-D'Auteuil

1, rue des Loisirs, Sainte-Angèle-de-Monnoir

Locations de salle :

450 460-7838, poste 221 | www.sainte-anjele-de-monnoir.ca/location

Bureau municipal

5, chemin du Vide,
Sainte-Angèle-de-Monnoir
450 460-7838

www.sainte-anjele-de-monnoir.ca

Du lundi au jeudi 8 h 30 à 16 h

Vendredi 8 h 30 à 12 h

Le mot du maire

Chers concitoyens, chères concitoyennes,
Bonjour à toutes et à tous,

Enfin un été comme on les aime...

Après deux étés passés sous le mode de la retenue et autres contraintes sanitaires liées à la pandémie, nous nous apprêtons enfin à vivre un été comme on les aime! Bien sûr, la Covid n'est pas totalement chose du passé et les saines habitudes développées pour prévenir la propagation des virus seront toujours de mise. Toutefois, les rassemblements sont maintenant possibles! Il faut en profiter; ça nous a manqué!

La Municipalité est bien consciente de l'effet positif qu'ont les rassemblements festifs sur le sentiment d'appartenance et le développement de la cohésion sociale au sein de la communauté angéloirienne. Voilà pourquoi elle ne ménage pas ses efforts en ce sens. Les retombées des plaisirs passés en compagnie de nos voisins et concitoyens vont bien au-delà du moment présent. Grâce à ces rendez-vous décontractés, on fait de nouvelles connaissances, on apprend à mieux se connaître et à mieux s'apprécier. Voilà un ingrédient précieux pour la santé d'une collectivité!

Vous avez récemment reçu une pétillante publicité faisant la promotion de toutes les activités organisées par la Municipalité pour enjoliver notre été. Je vous invite à la conserver précieusement. Débutant avec la Fête nationale le 23 juin et se terminant par les activités organisées dans le cadre des « Journées de la culture » le 2 octobre, c'est toute une panoplie d'activités qui s'offrent à nous. Il y en a pour tous les goûts; il y en a pour tous les âges. Et tout est gratuit !!

Vous avez égaré cette publicité? Vous trouverez sur le site web de la Municipalité toutes les informations pertinentes.

J'invite également la population, peu importe la génération, à fréquenter les plateaux d'activités et de loisirs du Parc Noël-Dubé tout au cours de la saison estivale, pour jaser, jouer ou se promener en regardant les joueurs pratiquer leur activité. Trois ligues amicales y jouent chaque semaine. Que ce soit la pétanque les lundis et mercredis soirs, le volleyball de plage les jeudis soirs ou le pickleball les vendredis soirs, joignez-vous à eux ou profitez des autres soirs pour pratiquer votre activité favorite! Quelqu'un veut partir une équipe de basketball? Qu'on s'y rende à pied, à vélo, ou en auto, ce parc est le vôtre et il est un lieu privilégié pour se détendre et fraterniser. Profitez-en bien!

J'espère que vous serez nombreux à profiter de ce qui a été pensé et préparé pour vous. Rien n'est plus encourageant qu'une belle participation.

En terminant, au nom des élus municipaux et en mon nom personnel, je tiens à souligner l'excellent travail de notre responsable des Loisirs et des Communications, Mme Catherine L'Homme. Souvent dans l'ombre, ses efforts sont remarquables pour contribuer à la vitalité de notre communauté. Merci.

En espérant que l'occasion se présentera sous peu afin que je puisse le faire de vive voix, je vous salue cordialement et vous souhaite un superbe été!

Denis Paquin,
Maire

PROJET ÉOLIEN MONNOIR



NOTRE INNOVATION
NOS RACINES
NOTRE CROISSANCE

PORTE OUVERTES
20 JUIN
entre 16 h et 20 h

Centre communautaire
1 rue des loisirs à
Sainte-Angèle-de-Monnoir

La Coopérative Régionale d'Électricité, en collaboration avec la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir vous invite à une soirée portes ouvertes d'information et d'échanges sous forme de kiosques entourant le développement d'un projet éolien dans le secteur sud de Sainte-Angèle-de-Monnoir.

eolianmonnoir.com

COOP
COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ



Chères citoyennes et chers citoyens,

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, c'est avec plaisir que je vous livre le rapport sur la situation financière de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir. Ce document vous fait rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. De plus, celui-ci sera diffusé sur le territoire de la municipalité selon les modalités déterminées par le Conseil municipal.

Rapport du maire **Exercice financier se terminant le 31 décembre 2021**

Faits saillants du rapport financier

Le rapport financier pour l'exercice budgétaire se terminant le 31 décembre 2021 nous indique, au niveau des résultats, des revenus de fonctionnement de 2 425 459 \$ et des charges de 2 607 370 \$ pour un déficit de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales de 181 911 \$. Les éléments de conciliation à des fins fiscales, notamment l'amortissement des immobilisations, le remboursement de la dette à long terme et les affectations aux activités d'investissements nous laissent un excédent de fonctionnement (surplus de l'exercice) de 483 221 \$.

En raison de la situation de pandémie qui s'est poursuivie en 2021, plusieurs projets et activités prévus n'ont pas été réalisés. Certains projets ont été reportés en 2022. Ainsi, un montant de 471 591 \$ a été affecté au budget 2022. Le surplus accumulé non affecté est de 532 664 \$ et servira pour des projets futurs. Le surplus affecté égout/aqueduc totalise 147 868 \$ dont une part est prévue pour contribuer au montant global nécessaire pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable dans les prochaines années.

De plus, la Municipalité possède un fonds de roulement de 150 000 \$ dont un montant de 62 000 \$ est engagé au 31 décembre 2021 pour les travaux d'accessibilité au Centre communautaire Charles-D'Auteuil.

L'endettement total net à long terme est de 1 301 760 \$ soit une augmentation de 256 744 \$ par rapport à l'année précédente. Cette augmentation se justifie par le financement d'un nouvel emprunt en mai 2021 pour des travaux d'infrastructures de voirie au chemin du Vide et au rang de la Côte-Double réalisés en 2020. Cet emprunt est entièrement remboursé par le ministère des Transports suite à l'acceptation d'une aide financière remboursée sur dix ans.

Rapport du vérificateur

Le rapport du vérificateur externe annonce que les états financiers de la Municipalité donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir au 31 décembre 2021 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie, pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Conclusion

En raison de la pandémie qui s'est poursuivie en 2021, certains projets ont été retardés, le but étant toujours d'offrir aux citoyens de Sainte-Angèle-de-Monnoir les meilleurs services possibles au meilleur coût.

Je profite de l'occasion pour saluer l'excellent travail des membres du Conseil ainsi que du personnel de la Municipalité. Finalement, je vous invite, chères citoyennes, chers citoyens, à vous exprimer en assistant aux séances du Conseil municipal ou de nous faire parvenir vos messages par courriel à info@sainte-anjele-de-monnoir.ca.

Denis Paquin, maire



Nouveau règlement sur l'utilisation de l'eau potable

Afin de protéger notre précieuse ressource et prévenir le gaspillage de l'eau potable, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir a adopté un nouveau règlement sur l'utilisation de l'eau potable en provenance de l'aqueduc municipal. En voici les grandes lignes :

PISCINE ET SPA

Le remplissage complet de toute piscine, à même le réseau d'aqueduc municipal, est interdit. Dans tous les cas, ce remplissage doit être effectué à l'aide d'un camion-citerne seulement.

Cependant, il est permis de rehausser le niveau d'eau d'une piscine lorsque celui-ci se situe au-dessus de la moitié de sa capacité maximale. Il est également permis de remplir un spa.

Nonobstant le paragraphe précédent, tout remplissage d'une piscine ou d'un spa est interdit de 6 h à 20 h, tous les jours.



ARROSAGE DES PELOUSES

Selon les jours suivants, l'arrosage des pelouses est permis uniquement de 3 h à 6 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage automatique et uniquement de 20 h à 23 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage mécanique :

- Le lundi : adresse se terminant par 0 ou 1;
- Le mardi : adresse se terminant par 2 ou 3;
- Le mercredi : adresse se terminant par 4 ou 5;
- Le jeudi : adresse se terminant par 6 ou 7;
- Le vendredi : adresse se terminant par 8 ou 9.



ARROSAGE D'AUTRES VÉGÉTAUX

Selon les jours suivants, l'arrosage des haies, arbres, arbustes ou autres végétaux est permis uniquement de 3 h à 6 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage automatique et uniquement de 20 h à 23 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage mécanique :

Les lundis, mercredis et vendredis :
adresse se terminant par 0, 1, 4, 5 ou 9;
Les mardis, jeudis et samedis :
adresse se terminant par 2, 3, 6, 7 ou 8.



VÉHICULES, ENTRÉES D'AUTOMOBILES, TROTTOIRS, RUES, PATIOS OU MURS EXTÉRIEURS

Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau, relié au réseau de distribution, équipé d'une fermeture à relâchement tenu à la main pendant la période d'utilisation.

Le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment n'est permis que du 1er avril au 15 mai ou lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager justifiant le nettoyage.



Il est strictement interdit en tout temps d'utiliser l'eau potable pour faire fondre la neige ou la glace.

Pour connaître toutes les autres dispositions prévues, veuillez consulter le règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable (RUEP), disponible au www.sainte-angele-de-monnoir.ca/reglements-municipaux.

Onglet « Règlements municipaux » du site web de la Municipalité

Est-ce autorisé? Où puis-je trouver le règlement d'urbanisme ?

La section des règlements municipaux du site web de la Municipalité (www.sainte-angele-de-monnoir.ca/reglements-municipaux) a été reconstruite, facilitant ainsi la recherche.

ENFIN rassemblés

LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

JEUDI 23 JUIN, DÈS 17 H

- FOOD TRUCK LA BRAOULE
- JEUX GONFLABLES
- TATOUAGES TEMPORAIRES
- JEUX ET ANIMATIONS
- SPECTACLE DUO DRININ
- FEUX D'ARTIFICE !

Plus de détails à la page 6



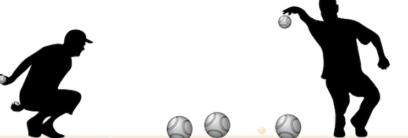
Consultez la programmation complète au www.sainte-angele-de-monnoir.ca/loisirs

Joignez-vous, en tant que participant ou spectateur,
aux ligues amicales du village !

LUNDIS ET MERCREDIS

19 H

PÉTANQUE



6

JEUDIS

19 H

VOLLEYBALL DE PLAGE



VENDREDIS

19 H

PICKLEBALL



Merci à nos partenaires !

Desjardins
Caisse de Rouville

VISION
 FINITION E-BÉTON INC.

Inspection LEPPEL

ANDRÉANNE LAROUCHE
Votre députée de Chifford

Me Lynda Martineau
Notaire

Camping Domaine du Rêve

Arctic Gardens.

CONSTRUCTION FRÉDÉRIC BRUNELLE INC.

guertin

Frégeau
A VOTRE SERVICE DEPUIS 1946

GESTION INNOVEX
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

NETTOYAGES GP

La Récolte des Dames

LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

AU PARC NOËL-DUBÉ

DÈS 17 H

FOOD TRUCK La Braoule, sur place toute la soirée
Menu à venir, surveillez notre page Facebook
(paiement interac possible)

Kiosque de BIÈRE | BONBONS | POP CORN (argent comptant)

Jeux gonflables | Tatouages temporaires | Animations

17 h 30 : « Sois vite sur tes patins »
Amène tes patins à roues alignées pour participer au parcours d'habiletés. Tous les niveaux sont les bienvenus !

18 h 30 : Tirage du prix de participation au RALLYE/Quiz
(détails sur notre site web et page Facebook)

DÈS 20 H

Discours patriotique et hommage au drapeau

SPECTACLE de chansons québécoises avec le DUO DRIVIN

Feu de joie

22 h : FEU D'ARTIFICE

Jeudi
23 juin
dès 17 h



Contactez Catherine au
loisirs@sainte-angele-de-monnoir.ca ou
450 460-7838, poste 227

Détails sur notre page Facebook



HEURE DU CONTE

Dimanche 10 juillet, 10 h

Parc Noël-Dubé, Sous le chapiteau

Lecture d'un conte, jeux et activités
pour enfants de 3 ans et +

Animé par Véronique Paré, éducatrice de formation



Inscription obligatoire au loisirs@sainte-angele-de-monnoir.ca ou 450 460-7838



Poules en milieu urbain

Nous sommes heureux à Sainte-Angèle-de-Monnoir d'observer un engouement pour les poules urbaines. Il ne faut toutefois pas oublier que certaines réglementations doivent être respectées.

Pour les terrains de moins de 2000 m²

- 3 poules maximum;
- Les coqs ne sont pas permis;
- Les installations de types poulailers doivent se retrouver à trois (3) mètres de distance des lignes de terrain;
- Les poules ne doivent pas être libres;
- L'activité ne doit pas générer de nuisance (bruit, odeur) pour vos voisins.

Pour les terrains de plus de 2000 m²

- Animaux accepté sont les poules, les cailles et les lapins;
- 5 animaux maximum;
- Les coqs ne sont pas permis;
- Les installations de types poulailers doivent se retrouver à cinq (5) mètres de distance des lignes de terrain;
- L'activité ne doit pas générer de nuisance (bruit, odeur) pour vos voisins.

RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ENCADREMENT DES CHIENS

MESURES APPLICABLES À TOUS LES BIENS DU QUÉBEC :

- Enregistrement obligatoire auprès de la Municipalité

Dans une endroit public :

- Un chien doit être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser, et ce, en tout temps.
- Un chien doit être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 6 pi.
- Un chien de 20 kg et + doit porter un harnais ou un licou en tout temps.





À compter du lundi 13 juin, la Ville de Marieville entreprendra la réfection du chemin du Ruisseau-Barré, entre le chemin Bel-Air et le rang du Grand-Bois (au sud de l'autoroute 10), devenue nécessaire en raison de son état de détérioration avancé. Les travaux consistent à la reconstruction complète de la chaussée puis au rechargement des accotements.

Durant les travaux, qui devraient s'échelonner **jusqu'au 22 juillet**, seule la circulation locale sera permise.

Prévoyez vos déplacements !



S'IL VOUS PLAIT

**Ne pas nourrir
les chats errants**

Même s'ils sont très mignons 😊

Merci !

Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !



Aucun permis requis.

* Foyer conforme avec cheminé et pare-étincelle.

* Feu de bûches et branches seulement.



Interdit sans permis émis par la Municipalité.



Interdit sans permis émis par la Municipalité.



Interdit sans permis émis par la Municipalité et cartes d'artificier.



La Friperie de Sainte-Angèle est maintenant ouverte au public. Elle est située à la sacristie de l'église au 46, rue Principale.

Nous vous attendons en grand nombre avec nos prix très abordables ! Nous avons des vêtements de femme, d'homme, d'adolescent ainsi que pour les enfants et bébés. Nous avons également des jouets, livres, articles de cuisine, outils, literie ainsi que pleins de belles surprises pour toute la famille.

Voici nos heures d'ouverture :
Vendredi de 14h à 17h et samedi de 9h à 12h.

Au plaisir de se voir,
Le comité de la Friperie





Vous voulez en savoir plus sur vos ancêtres, sur votre région.

Notre Société d'histoire se consacre depuis 1982 à valoriser l'histoire et le patrimoine des principales paroisses qui composaient la seigneurie de Monnoir, soit Marieville, Mont-Saint-Grégoire, Sainte-Angèle-de-Monnoir et Sainte-Brigide-d'Iberville.

Notre bibliothèque de généalogie comprend plusieurs grandes collections généalogiques et répertoires de baptêmes, mariages et sépultures, sur papier ou numérisés, susceptibles d'aider les chercheurs à reconstituer la généalogie et l'histoire de leur famille.

Nous disposons également d'une importante collection d'objets, photos, cartes, plans et autres documents relatifs à des sujets variés touchant l'histoire locale, régionale et générale.

Pour de plus amples renseignements, consultez notre site web ou venez nous visiter les jeudis après-midi de 13 h 30 à 16 h 30, ou sur rendez-vous. Bienvenu à tous.

Société d'histoire de la seigneurie de Monnoir

1800, rue du Pont, Marieville, J3M 1J8

450 460-6767

shsm82info@gmail.com

www.societehistoireseigneuriedemonnoir.com



Vols de catalyseurs : soyez vigilants!

Avec l'arrivée du beau temps, la Sûreté du Québec du Centre de services de la MRC des Maskoutains désire sensibiliser la population par rapport à des vols récents de catalyseurs sur l'ensemble du territoire.

Plusieurs dossiers qui sont survenus dans les derniers mois font présentement l'objet d'une enquête policière. Les vols se produisent surtout la nuit dans les stationnements privés, publics ou ceux de commerces.

Si vous observez une personne au comportement inhabituel ou suspect, avisez immédiatement les policiers en composant le 911.

Notez une brève description de celle-ci : le sexe, l'âge approximatif, la couleur de l'habillement et les signes particuliers, tels que les tatouages, cicatrices, vêtements ou bijoux. Pour les véhicules, relevez en premier lieu le numéro de la plaque d'immatriculation, le modèle ainsi que la couleur. Évitez également de stationner vos véhicules dans des secteurs isolés ou dans les parties peu ou pas éclairées de stationnements.

Par exemple, un signalement de bruits d'outils entendus par un citoyen a permis des arrestations par le passé ou encore, des personnes debout qui attendent à côté d'un véhicule (qui semblent errer), ou même quelqu'un couché sous un véhicule. Ces personnes ne rôdent pas toujours dans des stationnements pour des raisons légitimes. Elles n'effectuent pas forcément de la mécanique sur leur véhicule. Ces situations méritent des vérifications.

Nous vous invitons également à communiquer toute information relative à ces vols à la Centrale de l'information criminelle de la Sûreté du Québec au 1 800-659-4264.

Soyez vigilants !



COLLECTE DES VOLUMINEUX



JUILLET 2022



Municipalités	Journée de la collecte	Inscription avant 12h le
Sainte-Angèle-de-Monnoir	7 juillet	4 juillet

[www.mrcrouville.qc.ca/
au-service-des-citoyens/
environnement/
collecte-des-residus-volumineux/](http://www.mrcrouville.qc.ca/au-service-des-citoyens/environnement/collecte-des-residus-volumineux/)



N'oubliez pas qu'à tout moment,
vous pouvez vous départir de
vos volumineux à l'écocentre.

PARC RÉGIONAL LINÉAIRE

LA ROUTE DES CHAMPS

AU COEUR DE LA MONTÉRÉGIE

AUTORISÉ



CYCLISTES, PATINEURS À ROUES ALIGNÉES ET USAGERS DE VÉHICULES D'AIDE MOTORISÉS

ROULEZ À DROITE

- * Circulez dans la voie de droite, en file, un derrière l'autre
- * Avez les autres usagers lors d'un dépassement
- * La priorité est aux cyclistes

MARCHEURS • COURREURS • POUSETTES
MARCHEZ À GAUCHE

Pour votre sécurité, circulez à gauche, face aux cyclistes et cédez le passage

SOYEZ COURTOIS ET PARTAGEZ LA ROUTE !

INTERDIT



* POSSIBLE
D'UNE AMENDE

ANIMAUX INTERDITS

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de circuler en compagnie d'un animal dans le Parc régional linéaire même si ce dernier est tenu en laisse.

MERCI DE RESPECTER LES RÈGLES
ET BONNE RANDONNÉE !



VOTRE ANNONCE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

Faites connaître votre entreprise ou votre service en publiant votre annonce dans le prochain bulletin municipal.

Contactez Catherine L'Homme,
loisirs@sainte-angele-de-monnoir.ca
ou 450 460-7838, poste 227

FORMAT

1 parution

12 parutions

Carte d'affaire	30 \$	300 \$
1/4 de page	50 \$	500 \$
1/2 page	75 \$	750 \$
Page pleine	100 \$	1 000 \$

Calendrier

JUIN

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
12	13 	14 	15 	16 	17	18
19 	20 	21 	22 	23 Festivités de la Fête nationale au parc Noël-Dubé	24 BONNE Fête nationale! Bureau municipal fermé dès jeudi, midi	25
26 	27 	28 	29 	30 Bureau municipal fermé dès jeudi, midi		

JUILLET

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					1 Bonne fête du Canada Bureau municipal fermé	2
3 	4 	5 Burger ensemble! Cardio-abdos-fessiers au parc Noël-Dubé	6 	7 	8	9
10 Heure du conte	11 	12 	13 	14 	15	16

LÉGENDE



Collecte déchets



Collecte matières organiques



Collecte matières recyclables



Collecte résidus volumineux



Collecte feuilles, chaume et brindilles



Séance du conseil municipal



Bibliothèque ouverte



Pour toute question concernant les collectes, contactez Info-collectes au 450 693-2ECO (2326).